



**Convention internationale
sur la protection des droits
de tous les travailleurs
migrants et des membres
de leur famille**

Distr.
GÉNÉRALE

CMW/C/3/1
28 octobre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ POUR LA PROTECTION DES DROITS
DE TOUS LES TRAVAILLEURS MIGRANTS ET
DES MEMBRES DE LEUR FAMILLE

Troisième session

Genève, 12-16 décembre 2005

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET ANNOTATIONS

Note du secrétariat

1. La troisième session du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille se tiendra à l'Office des Nations Unies à Genève, du 12 au 16 décembre 2005. Elle s'ouvrira au Palais Wilson le lundi 12 décembre 2005 à 10 heures.
2. L'ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité a été établi par le Secrétaire général en consultation avec le Président du Comité conformément à l'article 5 du règlement intérieur, de même que les annotations s'y rapportant.

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Organisation des travaux et questions diverses.
4. Présentation des rapports par les États parties.
5. Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et d'autres organismes compétents.
6. Méthodes de travail.
7. Journée de débat général.

Annotations

1. Ouverture de la session

Le Représentant du Secrétaire général ouvrira la troisième session du Comité.

2. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 6 du règlement intérieur provisoire, l'adoption de l'ordre du jour constitue le premier point de l'ordre du jour de chaque session. En vertu de l'article 7, le Comité peut modifier son ordre du jour en cours de session et, s'il y a lieu, ajourner l'examen de questions ou en supprimer.

3. Organisation des travaux et questions diverses

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité examinera diverses questions qui relèvent de son mandat, notamment son programme de travail et les dates de ses prochaines sessions.

4. Présentation des rapports par les États parties

Depuis la dernière session du Comité, le rapport initial suivant a été reçu:

État partie	Attendu le	Cote
Mali	1 ^{er} octobre 2004	CMW/C/MLI/1

On trouvera ci-après la liste des États parties dont les rapports, attendus avant le 1^{er} octobre 2005, n'ont pas encore été reçus:

État partie	Attendu le
Azerbaïdjan	1 ^{er} juillet 2004
Belize	1 ^{er} juillet 2004
Bolivie	1 ^{er} juillet 2004
Bosnie-Herzégovine	1 ^{er} juillet 2004
Burkina Faso	1 ^{er} mars 2005
Cap-Vert	1 ^{er} juillet 2004
Chili	1 ^{er} juillet 2006
Colombie	1 ^{er} juillet 2004
Égypte	1 ^{er} juillet 2004
El Salvador	1 ^{er} juillet 2004

État partie	Attendu le
Équateur	1 ^{er} juillet 2004
Ghana	1 ^{er} juillet 2004
Guatemala	1 ^{er} juillet 2004
Guinée	1 ^{er} juillet 2004
Jamahiriya arabe libyenne	1 ^{er} octobre 2005
Kirghizistan	1 ^{er} janvier 2005
Maroc	1 ^{er} juillet 2004
Mexique	1 ^{er} juillet 2004
Ouganda	1 ^{er} juillet 2004
Philippines	1 ^{er} juillet 2004
Sénégal	1 ^{er} juillet 2004
Seychelles	1 ^{er} juillet 2004
Sri Lanka	1 ^{er} juillet 2004
Tadjikistan	1 ^{er} juillet 2004
Timor-Leste	1 ^{er} mai 2005
Uruguay	1 ^{er} juillet 2004

5. Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et d'autres organismes compétents

Au titre de ce point, le Comité souhaitera peut-être continuer à examiner de quelle manière et dans quels domaines il pourrait renforcer encore sa coopération avec divers organismes compétents en vue de développer la promotion et la protection des droits des travailleurs migrants.

6. Méthodes de travail

Au titre de ce point, le Comité voudra peut-être poursuivre les débats sur ses méthodes de travail s'agissant de l'examen des rapports initiaux des États parties.

7. Journée de débat général

À sa deuxième session, le Comité a décidé d'organiser une journée de débat général sur le thème: «Protection des droits de tous les travailleurs migrants en tant que moyen propre à renforcer le développement», et d'inviter les États parties, les organisations et les particuliers intéressés à y participer. Le débat aura lieu le jeudi 15 décembre 2005.
